

170^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Washington, D.C., ÉUA (session hybride), du 20 au 24 juin 2022

Point 3.2 de l'ordre du jour provisoire

CE170/5
29 avril 2022
Original : anglais

PRIX DE L'OPS EN GESTION ET LEADERSHIP DANS LE DOMAINE DES SERVICES DE SANTÉ 2022

Introduction

1. Le Prix de l'OPS en gestion et leadership dans le domaine des services de santé est décerné chaque année à un candidat, présenté par un État Membre de l'OPS, qui a contribué de manière significative dans son propre pays et dans la Région des Amériques au renforcement du développement des systèmes de santé par la gestion et la mise en œuvre de services et de programmes, l'enseignement et la recherche. Ce prix vise à contribuer à l'amélioration de la gestion des systèmes et des services de santé, tout en reconnaissant les contributions et le leadership essentiels en matière de conception et de mise en œuvre d'initiatives favorables à la gestion et à l'expansion de services complets et de grande qualité dans les systèmes de santé de la Région. Le prix est décerné en reconnaissance du travail accompli au cours des 10 dernières années.

Antécédents

2. La création de ce prix remonte à 1969, lorsque le Comité exécutif de l'OPS, lors de sa 61^e session, a accepté un don du Dr Stuart Portner, chef de l'administration du Bureau sanitaire panaméricain à l'époque, pour instituer un prix annuel en vue de contribuer à une meilleure gestion administrative des services de santé.

3. Les procédures et les critères initiaux pour l'octroi de ce Prix ont été approuvés par la 18^e Conférence sanitaire panaméricaine en 1970, avec des modifications successives des exigences, conditions et procédures approuvées par les Organes directeurs de l'OPS au cours des années, jusqu'aux amendements les plus récents approuvés en septembre 2018 par le 56^e Conseil directeur (voir l'annexe A). Ces modifications comprennent le changement de nom du Prix : le Prix de l'OPS pour l'administration a été renommé Prix de l'OPS en gestion et leadership dans le domaine des services de santé.

4. Conformément à ces procédures, présentées à l'annexe A de ce document, le Jury d'octroi est constitué par le Président du Comité exécutif ainsi que par un délégué titulaire et un délégué suppléant correspondant à chaque sous-région. Si un poste vacant se produisait dans le jury en dépit de la désignation de délégués suppléants, le Président prendra des mesures pour

couvrir ce poste vacant. Pour faciliter le processus décisionnel du Jury d'octroi du Prix, le jury sera composé d'un nombre impair de membres (voir paragraphe 4 de l'annexe A). Lorsqu'un candidat est un ressortissant du même État Membre qu'un membre du Jury d'octroi, le président du Comité exécutif désignera le délégué suppléant de la sous-région correspondante.

5. Conformément au paragraphe 7 des procédures présentées à l'annexe A, le Directeur du Bureau sanitaire panaméricain a fait parvenir aux membres du Jury d'octroi des copies de la documentation présentée par les États Membres.

6. Le Jury d'octroi se réunira et délibérera sur les candidatures au cours de la 170^e session du Comité exécutif afin de sélectionner le lauréat parmi les candidats proposés par les États Membres en 2022. Le Prix sera remis au lauréat lors d'une cérémonie pendant la 30^e Conférence sanitaire panaméricaine en septembre 2022. La liste des récipiendaires des années précédentes figure à l'annexe B.

Candidats au Prix en 2022

| <i>Nom</i> | <i>Pays</i> |
|-------------------------------------|-------------|
| Mme Carla Gabriela Romero Pérez | Bolivie |
| M. Gerson Orlando Bermont Galavis | Colombie |
| Dr Lorenzo Jorge Pérez Ávila | Cuba |
| Dr Carlos Gabriel Alvarenga Cardoza | El Salvador |
| Dr Malti Adhin | Suriname |
| Dr Virginia Asin Oostburg | Suriname |

Mesure à prendre par le Comité exécutif

7. Le Comité exécutif est invité à examiner le rapport du Jury d'octroi et à envisager d'adopter le projet de résolution présenté à l'annexe C.

Annexes

Annexe A

Prix de l'OPS en gestion et leadership dans le domaine des services de santé

Procédures¹

1. Dans le but de contribuer à l'amélioration de la gestion des systèmes et services de santé, et de reconnaître les contributions et le leadership mis en relief dans la conception et l'exécution d'initiatives favorables à la gestion et la prestation de services de santé intégrés et de bonne qualité dans les systèmes sanitaires de la Région des Amériques, l'Organisation panaméricaine de la Santé renomme le Prix de l'OPS pour l'administration, qui sera désormais connu comme Prix de l'OPS en gestion et leadership dans le domaine des services de santé. Le prix sera octroyé annuellement au moyen d'un concours et consistera en un diplôme et la somme d'US\$ 5000. Ce montant sera modifié, si nécessaire, par le Comité exécutif suite à la recommandation du Directeur du Bureau sanitaire panaméricain.
2. Le prix sera octroyé au candidat qui aura contribué de manière significative dans son propre pays ou dans la Région des Amériques à l'amélioration du développement des systèmes de santé, à l'organisation, la gestion et l'administration des services de santé, à l'élaboration de programmes, projets ou initiatives ayant des effets avérés sur la couverture des services de santé et l'accès à ces derniers par la population, à l'élargissement des services de santé pour répondre aux besoins de toute la population, en particulier de ceux qui se trouvent dans des situations de grande vulnérabilité, à l'élaboration de programmes de qualité et de sécurité du patient au niveau national ou institutionnel, à l'organisation et la gestion des services de soins de santé primaires au niveau communautaire, à la formation de réseaux intégrés de systèmes de santé, en particulier de services hospitaliers, et à la production du savoir et de travaux de recherche pour entraîner des changements dans la prestation de services de santé. Le prix est octroyé en reconnaissance du travail réalisé lors des dix années précédentes.
3. Aucun fonctionnaire actuel ou antérieur du Bureau sanitaire panaméricain ou de l'Organisation mondiale de la Santé ne peut postuler à ce prix pour des activités entreprises dans l'accomplissement de ses fonctions officielles dans l'Organisation.
4. Le Jury d'octroi du Prix sera sélectionné chaque année lors de la première session du Comité exécutif et son mandat ne sera valide que pour la durée de ce processus de sélection. Le Comité exécutif désignera le jury qui sera constitué par le Président du Comité exécutif ainsi qu'un délégué titulaire et un délégué suppléant correspondant à chaque sous-région. Si un poste vacant se produisait en dépit de la désignation de délégués suppléants, le Président prendra des mesures pour le couvrir. Quand un candidat est originaire d'un État Membre représenté dans le jury, le Président du Comité exécutif désignera le délégué suppléant de la sous-région correspondante. Pour faciliter le processus décisionnel du Jury

¹ Résolution CD56.R7 (2018).

d'octroi du Prix, conformément aux dispositions de l'article 8, le jury sera composé d'un nombre impair de membres.

5. Le Directeur du Bureau sanitaire panaméricain invitera les États Membres à présenter un maximum de deux candidatures. Par conséquent, au cours de la première semaine de novembre de chaque année civile, le Bureau sanitaire panaméricain transmettra l'appel à candidatures invitant à la présentation de candidatures. Les noms des candidats proposés par chaque État Membre devront être reçus par le Directeur du Bureau sanitaire panaméricain le 31 mars de l'année du prix au plus tard, ainsi que leur curriculum vitae et la documentation justifiant leurs mérites. Cette documentation comprendra une brève description de la contribution du travail du candidat dans le domaine pertinent (voir l'article 2 plus haut). Afin de faciliter la tâche du jury, l'information nécessaire sur chaque candidat sera présentée au moyen du formulaire normalisé remis par le Bureau sanitaire panaméricain et inclus dans l'appel. Ce formulaire devra être rempli dans son intégralité et des réponses explicites fournies pour chacune des questions ; il sera accompagné de la documentation accréditant les mérites du candidat. La copie originale de toutes les pièces de documentation devra être présentée.

6. Les candidatures reçues par le Directeur du Bureau sanitaire panaméricain après le 31 mars ne seront pas considérées pour le prix.

7. Le Directeur du Bureau sanitaire panaméricain fera parvenir aux membres du jury des copies de la documentation présentée, 45 jours au moins avant le premier jour de la session du Comité exécutif du mois de juin. Afin d'appuyer les délibérations du jury, le Bureau sanitaire panaméricain proposera également des observations techniques et toute autre information sur les candidats qu'il considère appropriées pour ces délibérations, y compris, exercer la diligence requise pour vérifier les antécédents du candidat en vue de déterminer si celui-ci ou celle-ci satisfait aux critères d'attribution du Prix.

8. Le jury se réunira pour délibérer sur les candidats proposés et présentera ses recommandations au cours de la semaine de la session du Comité exécutif. Pour qu'une réunion du jury soit valide, trois de ses membres au moins devront être présents. Les délibérations du jury sont confidentielles et ne doivent faire l'objet d'aucun commentaire en dehors de son sein. Le jury présentera sa recommandation au Comité exécutif, qui sera approuvée par une majorité des membres présents. Le Comité exécutif adoptera la décision définitive d'accepter ou de refuser les recommandations concernant le prix, et le jury pourra éventuellement délibérer à nouveau et formuler de nouvelles recommandations.

9. Les candidats qui n'ont pas été sélectionnés pourront être proposés à nouveau pour considération suivant la procédure prévue précédemment.

10. Le nom du lauréat du prix sera annoncé durant le Conseil directeur ou la Conférence sanitaire panaméricaine.

11. Le prix sera remis au lauréat au cours de la réunion correspondante du Conseil directeur ou de la Conférence sanitaire panaméricaine ; le coût du voyage sera couvert par

le Bureau sanitaire panaméricain, qui se chargera de faire les arrangements correspondants en conformité aux normes et règlements de l'Organisation panaméricaine de la Santé.

12. Au cas où la remise du prix n'est pas possible, recours sera fait aux alternatives suivantes :

- a) réception du prix pendant le Conseil directeur ou la Conférence sanitaire panaméricaine, au nom du candidat, par un membre de la délégation de son pays ;
- b) remise du prix dans le pays d'origine par le Représentant de l'OPS/OMS au nom du Directeur du Bureau sanitaire panaméricain.

13. Quelque soit la méthode utilisée pour la remise du prix, celui-ci fera l'objet de la publicité appropriée dans les médias, tant par le Bureau sanitaire panaméricain que par le gouvernement concerné.

14. Ces procédures pourront être modifiées par le Comité exécutif à tout moment jugé opportun au vu de l'expérience acquise. Les modifications proposées devront être approuvées par le Comité exécutif et transmises au Conseil directeur ou à la Conférence sanitaire panaméricaine pour information.

Annexe B

Prix de l'OPS en gestion et leadership dans le domaine des services de santé¹

Récipiendaires des années précédentes

- 2021 *Dr Joanne Liu* (Canada), pour ses contributions importantes à la Région à travers : *a)* son travail dévoué d'aide aux communautés touchées par le tremblement de terre et l'épidémie de choléra en Haïti, *b)* son soutien au renforcement des systèmes de santé et à l'instauration de la couverture sanitaire universelle, *c)* son leadership dans les situations d'urgence sanitaire et les réponses aux crises dans le monde entier et *d)* son engagement à fournir des services de santé aux personnes vivant dans les situations les plus vulnérables.
- 2019 *Dr Reina Roa Rodríguez* (Panama), pour ses contributions visant à promouvoir la santé publique par la lutte antitabac aux niveaux national, régional et mondial, ainsi que pour ses fonctions en tant que Directrice nationale de la planification de la santé, chargée de superviser l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale de santé du Panama et de ses lignes directrices stratégiques 2016-2025.
- 2018 *Dr Natalia Largaespada Beer* (Belize), pour ses accomplissements exceptionnels dans le domaine de la santé maternelle et infantile, par lesquels elle a démontré un soutien indéfectible à l'utilisation des données pour la prise de décisions en matière de politiques et programmes. Le Dr Largaespada Beer est reconnue pour avoir fait du programme de santé maternelle et infantile l'un des programmes nationaux avec le plus grand nombre de projets utilisant une approche systémique.
- 2017 *Dr Stella Bolaños Varela* (Costa Rica), pour sa remarquable trajectoire professionnelle et son engagement de longue date en faveur de la qualité et de la gestion des services de santé au niveau national. Le Dr Bolaños Varela est reconnue pour ses contributions exceptionnelles dans le domaine de l'éducation en santé et de la gestion des services de santé destinés aux personnes âgées.
- 2016 *Dr Pastor Castell-Florit Serrate* (Cuba), pour ses excellentes contributions à la santé publique dont témoigne son leadership dans la gestion et l'administration du système national de santé de Cuba. Le docteur Castell-Florit Serrate est reconnu pour sa carrière et ses apports à la recherche et à l'enseignement en matière de gestion administrative des systèmes de santé, comme le confirment les fonctions qu'il a occupées et le large éventail de travaux qu'il a publiés dans des revues nationales et internationales.
- 2014 *Dr Miguel Ángel Lezana Fernández* (Mexique), pour sa carrière remarquable et sa contribution à l'administration des services de santé en tant que gestionnaire et leader, confirmée par les postes académiques et administratifs qu'il a occupés et par son grand nombre de publications dans les journaux nationaux et internationaux,

¹ Conformément à la résolution CE158. R14 [2016], ce prix, auparavant appelé le Prix de l'OPS pour l'administration, est devenu à compter de 2017 le Prix de l'OPS pour la gestion et le leadership dans le domaine des services de santé.

- pour sa contribution remarquable à l'éducation médicale et pour sa contribution importante à la Classification internationale des maladies (CIM).
- 2012 *Dr Aron Nowinski* (Uruguay), pour ses contributions à la promotion de la santé publique et à l'administration des services de santé, sa carrière dans l'enseignement public de la santé, son travail destiné à organiser et à diffuser l'information médicale et son travail de structuration et de diffusion de l'information médicale et son leadership dans le développement de la stratégie pour le Réseau d'information latino américain sur les sciences de la santé et le Programme de diffusion sélective de l'information.
- 2011 *Dr John Edward Greene* (Guyana), pour sa contribution au développement du secteur de la santé et des ressources humaines dans la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et pour sa mobilisation de l'engagement politique envers l'accomplissement de résultats significatifs portant sur un vaste éventail de questions prioritaires de santé publique, y compris l'établissement du Partenariat pan-Caraïbe contre le VIH/sida (PANCAP).
- 2010 *Dr Elsa Yolanda Palou* (Honduras), pour l'impact national et infrarégional de ses activités administratives, médicales, pédagogiques et de recherche sur la qualité des soins aux patients souffrant de maladies transmissibles, en particulier les personnes vivant avec le VIH/sida.
- 2009 *Dr Merceline Dahl-Regis* (Bahamas), pour sa contribution à la gestion et la recherche en soins de santé, ainsi qu'à l'éducation médicale dans le domaine des soins de santé primaires, et pour son leadership lors de l'institutionnalisation de la surveillance en santé publique dans l'ensemble des Bahamas et lors de l'évaluation et de la redéfinition des paramètres pour la coopération en santé dans les Caraïbes.
- 2008 *Dr Hugo Villar Teijeiro* (Uruguay), pour sa contribution à l'amélioration des conditions de santé dans plusieurs pays des Amériques, la décentralisation et le développement de l'administration hospitalière au titre de l'administration de la santé, ainsi que le développement au niveau régional des ressources humaines pour l'administration des services de santé.
- 2007 *Dr Armando Mariano Reale* (Argentine), pour sa contribution à la modernisation des systèmes de sécurité sanitaire et sociale en facilitant le renforcement de l'intégration entre les secteurs public et privé, la construction de réseaux de prestataires aux différents niveaux de soins et l'adoption de nouveaux modèles de financement pour les secteurs de la sécurité publique et sociale.

- 2006 *Dr Adolfo Horacio Chorny* (Brésil), pour ses contributions au développement et à l'innovation dans le domaine de la planification, de la gestion et du financement des systèmes et services de santé aux niveaux national et international, y compris sa contribution au développement du leadership en matière de santé publique et de politiques sanitaires au fil de plusieurs générations de gestionnaires et de décideurs.
- 2005 *Dr Francisco Rojas Ochoa* (Cuba), pour sa contribution exceptionnelle, au cours de sa carrière professionnelle, au développement des programmes et services d'administration de la santé dans son pays et dans plusieurs pays de la Région des Amériques et, en particulier, pour sa remarquable contribution à la formation de plusieurs générations de leaders et professionnels de la santé publique.
- 2004 *Dr Gastão de Souza Campos* (Brésil), pour sa remarquable contribution à la transformation du modèle de soins de santé grâce au développement d'une méthode de gestion qui a permis d'accroître la démocratisation des services en renforçant les liens entre les services et les utilisateurs du Système de santé unifié (SUS) au Brésil.
- 2003 *M. Roy W. Romanow* (Canada), pour sa contribution exceptionnelle au développement du système de soins de santé du Canada, en particulier à la création de la Commission des droits de la personne au Saskatchewan et à la direction de la Commission sur l'avenir des soins de santé au Canada. M. Romanow est considéré par la communauté internationale comme un chef de file en matière de politiques et d'administration de la santé.
- 2002 *Dr Hugo Mendoza* (République dominicaine), pour sa précieuse contribution à l'amélioration de la situation de la santé maternelle et infantile dans son pays, par l'introduction d'une approche de santé publique en matière d'enseignement et de soins pédiatriques, ainsi que pour ses efforts de pionnier dans le domaine de la recherche en santé publique.
- 2001 *Dr Carlos Gehlert Mata* (Guatemala), pour sa contribution pionnière en matière d'extension des soins de santé primaires dans les zones rurales du Guatemala dans des temps et circonstances difficiles, par l'élaboration d'une stratégie de préparation de techniciens de niveau intermédiaire provenant des mêmes collectivités locales.
- 2000 *Dr Roberto Fuentes García* (Chili), pour ses efforts fructueux et à long terme dans le domaine de l'administration de la santé publique, avec un accent mis sur la gestion efficace, la qualité des soins et la satisfaction de l'utilisateur, et pour sa contribution essentielle à la littérature nationale et internationale en la matière.
- 1999 *Dr Ana Flisser Steinbruch* (Mexique), pour son travail visant à transformer le réseau des laboratoires de santé publique dans son pays afin d'appuyer les programmes sanitaires prioritaires, y compris les aspects touchant à l'administration, l'enseignement et la recherche.

- 1998 *Dr Christine Olive Moody* (Jamaïque), pour sa contribution à la planification, l'administration et le leadership des services de santé, et ses efforts continus en vue du développement des soins de santé primaires aux niveaux régional et mondial.
- 1997 *Dr Eduardo Bernabé Ordaz Ducungé* (Cuba), pour ses efforts de pionnier dans l'établissement de programmes de réadaptation et l'humanisation des soins hospitaliers pour les personnes souffrant d'une maladie mentale chronique.
- 1996 *Mme Michaela M. Storr* (Bahamas). Administratrice en chef d'hôpital auprès de l'administration des services sanitaires (HSM, AHSM), pour son travail au niveau communautaire en matière de développement d'un système de santé local intégré et pour l'introduction de systèmes novateurs pour la gestion des hôpitaux.
- 1995 *Dr Hipólito Vergara Muñoz* (Chili). Contrôleur médical du Comité sur la médecine préventive et le handicap, pour son travail de pionnier dans le domaine de la médecine communautaire et des soins de santé primaires, en particulier dans les zones rurales.
- 1994 *Dr Zilda Arns Neumann* (Brésil). Directrice de la Division de la santé maternelle et infantile au ministère de la Santé, pour son travail remarquable dans l'administration de programmes dans divers domaines de la santé publique, en particulier la santé maternelle et infantile, au sein d'organisations non gouvernementales et gouvernementales, ainsi qu'au sein des États et à l'échelle nationale.
- 1993 *Dr Georgina Velásquez Díaz* (Mexique). Coordinatrice générale du Programme de solidarité de l'Institut mexicain de sécurité sociale, pour sa contribution à l'organisation et la consolidation de l'infrastructure et des services de santé du Programme de solidarité.
- 1992 *Dr Desmond O. N. McIntyre* (Dominique). Ancien médecin-chef auprès du ministère de la Santé et de la Sécurité sociale, pour son travail remarquable dans le domaine de l'administration de la santé.
- 1991 *Prof Oscar Mateo de Acosta Fernández* (Cuba). Directeur de l'Institut national d'endocrinologie et professeur de médecine interne à l'université de La Havane, pour ses contributions exceptionnelles en matière de recherche, d'enseignement et d'administration en santé, en particulier dans le domaine de l'endocrinologie.
- 1990 *Dr Pedro Alejandro de Armas H.* (Venezuela). Directeur de la faculté de médecine de l'université Francisco de Miranda à Coro, dans l'État de Falcón, pour son travail exceptionnel dans le domaine de l'administration de la santé.
- 1989 *Dr David Bersch Escobar* (Colombie). Directeur scientifique de la Fondation pour le développement de l'éducation en santé, pour ses travaux remarquables dans le domaine de la recherche, de l'enseignement et de la gestion en matière d'administration de la santé.

- 1988 *Dr Guido Miranda Gutiérrez* (Costa Rica). Président exécutif de la Caisse de sécurité sociale du Costa Rica, pour sa remarquable contribution à l'administration et à l'enseignement dans le domaine de la santé et de la sécurité sociale.
- 1987 *Dr John E. F. Hastings* (Canada). Professeur en administration des services de santé à l'université de Toronto, pour ses services et publications exceptionnels dans le domaine de la santé publique, notamment en matière d'administration et de recherche.
- 1985 *Dr Elizabeth Quamina* (Trinité-et-Tobago). Médecin-chef auprès du ministère de la Santé et de l'Environnement, pour son travail exceptionnel en matière de planification et d'administration de la santé, et de développement des ressources humaines.
- 1984 *Dr Manuel Barquín* (Mexique). Professeur à la faculté de médecine de l'université autonome nationale, pour sa contribution exceptionnelle à l'amélioration de la santé au Mexique et dans d'autres pays d'Amérique latine, ainsi que pour sa carrière universitaire couronnée de succès dans le domaine de l'enseignement et de la recherche.
- 1983 *Dr Arnaldo Tejeiro Fernández* (Cuba). Conseiller auprès du Bureau national des statistiques, pour sa contribution et les répercussions sociales positives de son travail en tant que membre du Système national de santé.
- 1982 *Dr Julio César Mérida de León* (Guatemala). Chef de la Division de la tuberculose du ministère de la Santé publique et du Bien-être social, pour son travail d'élaboration et d'exécution de programmes de prévention et de lutte contre les maladies transmissibles, et pour son influence sur le renforcement et la modernisation de l'administration de services de santé intégrés.
- 1981 *Dr Frederick Burns Roth* (Canada). Professeur en administration de la santé à l'université de Toronto, et président et directeur du conseil d'administration du programme de soins à domicile pour le Grand Toronto, pour son travail consacré à la pratique et l'enseignement de l'administration des soins de santé, à l'échelle tant nationale qu'internationale.
- 1980 *Dr Jair de Oliveira Soares* (Brésil). Ministre de la Sécurité sociale dans le gouvernement fédéral, pour sa contribution à l'organisation et à la gestion des services du secteur de la santé dans son pays, aux niveaux régional et national.
- 1978 *Dr Oswaldo Egas Cevallos* (Équateur). Directeur général pour la planification de la santé auprès du ministère de la Santé publique, pour son travail dans le domaine de l'administration des services de santé.

- 1977 *Dr Roberto Pereda Chávez* (Cuba) (à titre posthume). Directeur du département des relations internationales du ministère de la Santé publique, pour les effets extrêmement salutaires de son travail consacré à l'administration et à la consolidation du Système national de santé.
- 1976 *Dr Ernani Guilherme Fernandes da Motta* (Brésil). Surintendant à la Surintendance des campagnes de santé du ministère de la Santé, pour son travail en gestion administrative, surtout en ce qui concerne la campagne de vaccination contre la méningite.
- 1975 *M. Dennis Sánchez Acuña* (Costa Rica). Expert en planification auprès de l'unité sectorielle du ministère de la Santé, pour sa contribution exceptionnelle à l'élaboration du programme national de santé pour la période 1975-1978, en particulier les méthodes utilisées pour améliorer le développement des ressources administratives.
- 1973 *M. Guillermo Istúriz* (Venezuela). Fondateur du programme d'administration hospitalière et des cours dans cette discipline à l'école de santé publique, pour son travail dans le domaine de la gestion hospitalière qui est considéré comme la base de la doctrine et de la pratique dans ce domaine, et pour avoir donné forme à l'approche moderne de la gestion hospitalière dans son pays.
- 1972 *Dr Eduardo Zapata Salazar* (Pérou). Directeur du personnel auprès du ministère de la Santé, pour son travail de préparation et de mise en œuvre d'un modèle de système d'administration du personnel pour le secteur de la santé dans son pays.

Sur recommandation du Jury d'octroi, le Prix a été déclaré nul en 1971, 1974, 1979, 1986, 2013 et 2015 parce qu'aucune candidature ne satisfaisait aux critères approuvés, parce qu'une seule candidature avait été soumise ou parce que le Prix avait été annulé. En 2020, en raison des circonstances extraordinaires et sans précédent engendrées par la pandémie de COVID-19, les membres du bureau du Comité exécutif ont décidé que les candidatures reçues pour le Prix correspondant à 2020 seraient prises en compte pour le Prix correspondant à 2021.

170^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Washington, D.C., ÉUA (session hybride), du 20 au 24 juin 2022

CE170/5
Annexe C
Original : anglais

PROJET DE RÉSOLUTION

PRIX DE L'OPS EN GESTION ET LEADERSHIP DANS LE DOMAINE DES SERVICES DE SANTÉ 2022

LA 170^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF,

(PP1) Ayant examiné le *Rapport du Jury d'octroi du Prix de l'OPS en gestion et leadership dans le domaine des services de santé 2022* (document CE 170/5, Add. I) ;

(PP2) Gardant à l'esprit les dispositions des procédures et directives pour conférer le Prix de l'OPS en gestion et leadership dans le domaine des services de santé (connu précédemment comme Prix de l'OPS pour l'administration), telles qu'approuvées par le 56^e Conseil directeur (2018),¹

DÉCIDE :

(OP)1. De féliciter les candidats au Prix de l'OPS en gestion et leadership dans le domaine des services de santé 2022 pour leur professionnalisme et l'extraordinaire travail accompli en faveur de leur pays et de la Région.

(OP)2. Sur recommandation du Jury d'octroi, de conférer le Prix de l'OPS en gestion et leadership dans le domaine des services de santé 2022 à _____ du/de _____, pour _____.

(OP)3. De transmettre le *Rapport du Jury d'octroi du Prix de l'OPS en gestion et leadership dans le domaine des services de santé 2022* (document CE170/5, Add. I), à la 30^e Conférence sanitaire panaméricaine.

¹ Les procédures et modalités pour l'attribution du Prix ont été approuvées par la 18^e Conférence sanitaire panaméricaine (1970) puis modifiées par la 24^e Conférence sanitaire panaméricaine (1994), par le Comité exécutif à ses sessions suivantes : 124^e (1999), 135^e (2004), 140^e (2007), 146^e (2010) et 158^e (2016), ainsi que par le 56^e Conseil directeur (2018).



Formulaire analytique visant à lier un point de l'ordre du jour aux missions de l'Organisation

| |
|--|
| 1. Point de l'ordre du jour : 3.2 Prix de l'OPS en gestion et leadership dans le domaine des services de santé 2022 |
| 2. Unité responsable : Département des systèmes et services de santé (HSS) |
| 3. Fonctionnaire chargé de la préparation : Dr Amalia Del Riego, Chef de l'unité Systèmes et services de santé et accès (HSS/HS) |
| 4. Liens entre ce point de l'ordre du jour et le Programme d'action sanitaire durable pour les Amériques 2018-2030 : Sans objet. |
| 5. Lien entre ce point de l'ordre du jour et le Plan stratégique de l'Organisation panaméricaine de la Santé 2020-2025 : Sans objet. |
| 6. Liste de centres collaborateurs et d'institutions nationales liés à ce point de l'ordre du jour : Sans objet. |
| 7. Meilleures pratiques appliquées dans ce secteur et exemples tirés des pays de la Région des Amériques : Sans objet. |
| 8. Incidences budgétaires du point l'ordre du jour en question : US\$ 5000. |